

**Service instructeur**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-4-2-2

**Service consulté**

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION**  
**Soutien aux bâtiments-relais et aux zones d'activités**

Résumé : Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation, il est proposé d'affecter aux opérations décrites en annexe un soutien départemental de 200 000 € au titre du soutien aux bâtiments-relais et de 67 104 € dans le cadre de l'aide à l'équipement des zones d'activités.

Lors de la séance du 14 décembre 2007 du Conseil Général, relative au budget primitif 2008 du Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme, une Autorisation de Programme de 9 580 000 € a été inscrite au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation.

Dans ce cadre, l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'interventions qui seraient transmises au Département.

L'entreprise ACOMETIS a formulé une demande de soutien départemental pour une action relevant du FDAI ainsi que la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin dans le cadre de l'extension de la Zone d'Activités « La Passerelle » à ENSISHEIM.

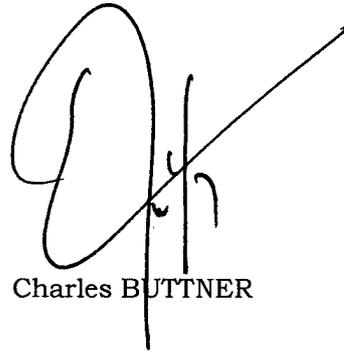
Vous trouverez ci-joint une fiche descriptive détaillée des opérations retenues.

Je vous propose donc :

- d'accorder une avance départementale d'un montant de 150 000 € à ALSABAIL représentant 15 % du programme d'investissements de l'entreprise ACOMETIS SA à SOULTZ s'élevant à 1 000 000 € (déduction faite de l'indemnité d'assurances pour un montant de 400 000 €), avance portée à 200 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Ville de SOULTZ,
- de prélever le montant correspondant, soit 200 000 € sur le programme F021, enveloppe 99709, chapitre 27, nature 2748, fonction 93 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention-type afférente avec ALSABAIL,

- d'accorder une subvention d'équipement à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, d'un montant de 67 104 €, représentant 15 % du montant subventionnable s'élevant à 447 366,10 € dans le cadre de l'extension de la zone d'activités La Passerelle à ENSISHEIM,
- de prélever la dépense correspondante d'un montant maximum de 67 104 € sur le budget départemental, enveloppe 99704 programme F021 chapitre 204 nature 20414 fonction 91.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**FDAI**  
**Soutien aux bâtiments-relais**  
**Extension de l'entreprise ACOMETIS SA à SOULTZ**

Présentation de l'entreprise

Implantée près du centre-ville à SOULTZ depuis une quarantaine d'années, l'entreprise familiale ACOMETIS est spécialisée dans les matériels de déneigement. ACOMETIS est le premier constructeur français de saleuses et de sableuses et assure la fabrication d'environ 500 machines par an.

Sa clientèle est composée à 90 % de collectivités publiques et à 10 % de particuliers.

Cette entreprise emploie 85 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 10 millions d'euros.

Elle assure les différentes phases de réalisation des saleuses (découpe de tôles, peinture, réalisations hydrauliques et électriques, montage sur camion) ce qui nécessite un personnel qualifié aux compétences diversifiées.

Elle a fait l'objet d'un sinistre en mai 2006. En effet, un local de 500 m<sup>2</sup> affecté au stockage de pièces et d'outillages utilisés pour les sableuses et saleuses a été ravagé par un incendie.

A ce titre, l'entreprise a bénéficié d'une indemnité d'assurances de 400 000 € correspondant à l'estimation des dommages immobiliers.

Présentation du projet

ACOMETIS envisage à présent l'extension de ses locaux et projette la reconstruction d'un bâtiment sur une surface de 1 436 m<sup>2</sup>. Le coût de ce projet a été estimé à 1 400 000 € HT.

Ce programme permettra de rationaliser la production et constitue une opportunité pour l'entreprise de disposer d'un bâtiment plus fonctionnel et plus moderne afin d'améliorer les conditions de travail.

Ce projet a bénéficié d'un accord favorable de la part d'Alsabail dans le cadre de son Comité des Engagements des 28 juin et 29 novembre 2007. Il devrait permettre la création de 5 emplois supplémentaires dans les trois prochaines années.

Le Département intervient habituellement sur le supplément de surface au taux de l'extension, soit 15 % du programme immobilier, voire à 20 % en cas de participation complémentaire d'une collectivité publique. Dans ce cadre, l'aide apportée basée sur les surfaces complémentaires, n'aurait donc pas été significative.

S'agissant d'une entreprise dynamique qui contribue à renforcer l'attractivité de ce territoire et au vu du préjudice considérable qu'elle a subi lors de cet incendie, le Conseil Général, lors de sa séance publique du 22 juin 2007, a donné un accord de principe favorable en vue de l'attribution à la société ACOMETIS, à titre tout à fait exceptionnel, d'une avance prenant en compte, au taux de l'extension, la totalité des surfaces reconstruites à la suite du sinistre, déduction faite de l'indemnité d'assurance. Ce soutien lui permettra en outre de poursuivre son développement et de pérenniser les emplois qui s'y rattachent.

L'avance départementale pourrait donc s'élever à 150 000 €, représentant 15 % des investissements immobiliers retenus pour un montant de 1 000 000 € en raison de la déduction de l'indemnité d'assurances pour un montant de 400 000 €. Cette avance sera portée à 200 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Ville de SOULTZ.

**FDAI**  
**Aide à l'Équipement des zones d'activités**  
**Zone d'Activités La Passerelle**

Bénéficiaire : Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin  
6 Place de l'Église 68190 ENSISHEIM

Lors de ses séances des 16 mai 2006 et 22 mars 2007, le Conseil Communautaire du Centre Haut-Rhin a décidé de réaliser l'extension de la Zone d'Activités « La Passerelle » à ENSISHEIM.

Ce projet est destiné à créer une offre foncière adaptée à l'accueil d'entreprises industrielles et artisanales, à faciliter le développement d'activités économiques sur ce territoire intercommunal et à accueillir un hôtel d'entreprises. Cette opération porte sur la viabilisation de 5 ha 14 ares de terrain et permettra la création de 11 parcelles.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études COCYCLIQUE.

Cette structure intercommunale a obtenu pour cette opération une subvention de 65 000 € en 2005 et 40 000 € en 2006 au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural).

Les investissements sont évalués à 552 366,10 € et décomposés comme suit :

- terrassement-voirie	274 792,50 €
- aménagement des bassins	51 290,00 €
- assainissement (réseaux eau potable + eau usée )	148 080,00 €
- alimentation en eau potable-incendie-arrosage	58 350,00 €
- honoraires	19 853,60 €
total	<u>552 366,10 €</u>

Le montant de 105 000 € attribué au titre de la Dotation de Développement Rural viendra en déduction de la somme globale des investissements subventionnables.

Des travaux relatifs aux réseaux secs sont également prévus à hauteur de 275 699,75 € mais sont inéligibles au FDAI.

Le montant de l'aide départementale, calculé à partir des critères adoptés par l'Assemblée Départementale pour l'équipement des zones d'activités, s'élèverait au maximum à 67 104,91 € arrondis à 67 104 €, soit 15 % du coût restant à la charge du maître d'ouvrage (déduction faite des autres aides s'élevant à 105 000 €).

La Commission de l'Économie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche a émis un avis favorable lors de sa réunion du 14 janvier 2008.